

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 23 septembre 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, MAZENQ Mélanie, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MAZENQ Mélanie), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à ISSALY Jean-Pierre), RUAT Gaëtan (procuration à MIRABEL Isabelle)

Secrétaire de séance : FILHOL Justine

Délibération n° 2026-81 – Domaine et patrimoine Avis cession d'un logement social

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 443-7 [1] ;
Vu le courrier en date du 8 septembre 2026 par lequel le représentant de l'État sollicite l'avis de la commune d'implantation sur le projet de vente du ou des logements sociaux suivants : 67 impasse de la grange, résidence le Fraysse ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer explicitement sur cette aliénation pour préserver l'équilibre du parc de logements sur le territoire communal ;

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au projet d'aliénation du logement social désigné ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à notifier la présente délibération aux services de l'État et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 6 octobre 2026
- publication ou notification du : 6 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE